

Cher PDG



L'actuel PDG de Radio France se retrouve à nouveau empêtré dans une mise en cause sur sa gestion à l'INA. Le Canard enchaîné avait dévoilé, il y a quelques mois, son goût prononcé pour le luxe, avec les deniers de l'INA qu'il dirigeait.

Cette fois, Médiapart révèle que les magistrats de la Cour des Comptes épinglent sérieusement, dans un pré-rapport, le PDG de Radio France pour son train de vie de 2010 à 2014 à la tête de l'INA. Mathieu Gallet va devoir répondre par écrit à ces remarques et se justifier de ses séjours dans des hôtels de grand standing et de luxe, de ses frais de bouche (tables étoilées, mini bar...), et de contrats de conseil signés, pour certains, sans mise en concurrence.

Anticor, association de lutte contre la corruption a déposé plainte au parquet de Créteil contre Mathieu Gallet alors PDG de l'INA pour plusieurs contrats passés. Une enquête préliminaire sur des soupçons de favoritisme est d'ailleurs ouverte par le parquet de Créteil.

Sud Radio France n'a jamais alimenté la moindre rumeur sur ces questions, mais sur la base de ces dernières révélations des explications sérieuses doivent être données.

L'exemplarité est attendue des dirigeants des entreprises publiques.

« Shangri-La Dubaï, Sofitel Washington, Tour Hassan à Rabat »... le PDG de l'INA n'hésitait pas à séjourner dans des endroits d'exception... les magistrats de la Cour des Comptes notent également en 2012 une chambre au Carlton de Cannes à 660 euros la nuit et une autre, plus modestement (sic) à 420 euros à l'hôtel de Paris à Biarritz.

A cela s'ajoutent des factures salées de repas dans des lieux de prestige... Comme le révèle Médiapart : « *les frais de réception remboursés à Mathieu Gallet ont ainsi atteint 61 063 euros entre 2012 et avril 2014* ». La Cour précise : « *soit une moyenne de plus de 2 300 euros par mois, ce qui paraît très conséquent pour un établissement de la taille de l'INA* ».

Le bureau présidentiel, déjà à l'INA... se fait remarquer, mais cette fois c'est la facture du mobilier – 64 000 euros – qui ne passe pas, canapés et fauteuils haut de gamme.

L'ardoise la plus conséquente est sans nul doute celle liée aux contrats de conseils en communication alors que des compétences existaient en interne. Ces prestations sont jugées fréquentes et coûteuses par la Cour des Comptes.

Denis Pingaud a été mis à contribution pendant 4 ans sans mise en concurrence pour, on ne rit pas : « *L'accompagnement, le suivi de l'image, et une réflexion sur les discours et le positionnement du président* ». Là, les magistrats n'ont aucun sens de l'humour puisqu'ils avancent que les contrats « *auraient dû conduire à une publicité sur le site ina.fr, une consultation par écrit, et au moins trois devis... /... le département des achats aurait dû être saisi* » et de souligner un choix de procédure « *inadapté voire irrégulier* ».

Les magistrats de la Cour de Comptes avancent que l'INA est un établissement public « *assujéti à une obligation d'exemplarité, davantage encore dans une période marquée par une restriction des moyens financiers* ».

Si prompt à brandir d'ordinaire les rapports de la Cour des Comptes, on s'interroge cette fois sur l'attitude du PDG en la matière. Va-t-il contester les conclusions accusatrices ?

Ainsi celui qui en arrivant clamait haut et fort vouloir « *changer l'état d'esprit des collaborateurs* » de Radio France a-t-il changé lui-même ? Va-t-il jouer la transparence quant à son train de vie à Radio France ?

SUD Radio France lui demande de publier le montant de l'ensemble de ses frais en les communiquant au Comité Central d'Entreprise de Radio France.

Il doit également préciser les missions éventuelles de communication confiées à des sociétés extérieures ainsi que les coûts afférents.

A Radio France de nombreux salariés sont en souffrance du fait d'une politique d'économies, et de décisions implacables.

Ils doivent savoir si cet étalage de gabegie appartient seulement au passé. Ces agissements, s'ils sont avérés, discréditent ceux qui en sont les auteurs et les rendent peu crédibles dans leurs tâches de dirigeants d'entreprises publiques.

Paris le 24 mai 2016